

**Comité de Pilotage - Terrains du  
Conservatoire du littoral - Pont-Mahé  
Mercredi 24 août 2022**

Rédacteur : Antoine GERGAUD

Présents/Excusés

COMPTE RENDU COPIL

Invités	Présents	Excusés
<b>Christelle CHASSÉ</b> Vice-Présidente de Cap Atlantique déléguée aux économies primaires et à la transition écologique, chargée de la biodiversité et des milieux naturels	X	
<b>Joseph DAVID</b> Maire – Commune d'Assérac	X	
<b>Patrick LE CARFF</b> Adjoint au Maire en charge des bâtiments, de la sécurité (plage, PCS, incendie, sécurité routière), de la salubrité urbaine et économies d'énergie – Commune d'Assérac	X	
<b>René PERRAIS</b> Adjoint au Maire en charge des travaux, de l'environnement, des sentiers de randonnée, au sport et à la gestion de la plage - Commune d'Assérac	X	
<b>Salomé BERTHELOT</b> Alternante en charge de la révision de la Notice de Gestion des Dunes de Pont-Mahé - Cap Atlantique	X	
<b>Jean CUDENNEC</b> – Bretagne Vivante	X	
<b>Philippe DELLA VALLE</b> Responsable Pôle Biodiversité - Cap Atlantique	X	
<b>Dominique ESCOUTE</b> Traict d'Union Mès Environnement	X	
<b>Antoine GERGAUD</b> Chargé de mission Natura 2000 - Cap Atlantique	X	
<b>Brigitte JACQUES</b> Administratrice - CPIE Loire Océane	X	
<b>Gilles MAHÉ</b> Bretagne Vivante	X	
<b>Nadia SANZ-CASAS</b> Chargée de mission – Conservatoire du littoral	X	
<b>Aline GOUHIER</b> Chargée de mission Natura 2000 - PNR de Brière	X	
<b>Céline GESLIN</b> Agricultrice – GAEC Le Grand Large		X

Se référer au diaporama présenté en séance

COMPTE RENDU COPIL

Principaux éléments de discussion	Décisions
<p><u>Remarques d'ordre général :</u></p> <p><b>Dominique Escoute</b> indique que les associations de la Presqu'île de Guérande ont noté des impacts forts de la sécheresse sur l'environnement. Il demande si le site de Pont-Mahé en a également souffert.</p> <p><b>Antoine Gergaud</b> répond que les Dunes de Pont-Mahé sont sur un sol sableux naturellement très desséchant. Il est possible que les mares soient tombées à sec un peu plus tôt que d'ordinaire mais l'environnement du site ne semble pas avoir été bouleversé comme sur d'autres secteurs (bocage, boisements...).</p> <p><b>Philippe Della Valle</b> souligne que la gestion raisonnée de la plage par la Commune, initiée dès 2009, a permis à la dune de s'engraisser, fait assez unique sur le territoire de Cap Atlantique.</p> <p><u>Parcelles au nord de la RD82 :</u></p> <p><b>René Perrais</b> souligne qu'il est dommage que le Conservatoire du Littoral n'ait pas acheté les terrains au Nord de la D82 lorsque des propriétaires étaient vendeurs. Par ailleurs, en 2015 sur l'une des parcelles, il n'y avait qu'un seul propriétaire alors qu'il y en a désormais 4. Ces terrains font l'objet de baux agricoles de 18 ans et l'acquisition n'est plus opportune.</p> <p><b>Nadia Sanz-Casas</b> souligne que la délégation centre-atlantique du Conservatoire du Littoral a bénéficié du soutien d'une vacataire pendant plusieurs mois pour mener une animation foncière sur le secteur. Des courriers ont été adressés à tous les propriétaires de parcelles qui ont été ciblées en lien avec Cap Atlantique. Malheureusement, la presqu'île de Guérande est connue pour être peu réceptive à ces sollicitations du Conservatoire du Littoral et il n'y a eu que peu de retours. Par ailleurs, les prix d'achat appliqués par le Conservatoire du Littoral sont ceux de France Domaine et sont généralement assez peu attractifs.</p> <p><b>Philippe Della Valle</b> souligne que le périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral ainsi que la zone de préemption du Département avaient été spécialement modifiés pour permettre l'acquisition de la parcelle.</p> <p><b>Nadia Sanz-Casas</b> ajoute que la mise en pâturage équin de la zone peut être néfaste pour la biodiversité. Tout dépendra de la période et de la pression de pâturage.</p> <p><u>Pâturage bovin :</u></p> <p><b>Antoine Gergaud</b> souligne que la parcelle utilisée par Pascal Thobie est largement colonisée par des ajoncs qui limitent son intérêt agronomique. Il propose que la surface réellement utilisable soit calculée et que le montant de sa redevance annuelle soit revu sur cette base.</p> <p><u>Suivis écologiques :</u></p> <p><b>Gilles Mahé</b> demande s'il pourra bénéficier d'autorisations pour aller faire des inventaires sans risquer une amende de 135 €.</p> <p><b>Nadia Sanz-Casas</b> répond qu'il est tout à fait envisageable de fournir cette autorisation écrite moyennant quelques renseignements à y indiquer (dates ou périodes, zones prospectées, nombre de passages...).</p>	<p>Le COPIL valide cette proposition.</p>

Animation foncière :

**Patrick Le Carff** indique que la Commune a adressé un courrier aux propriétaires de la parcelle AD131 afin de les alerter sur leur obligation d'entretien de la parcelle vis-à-vis du risque incendie. Suite à ce courrier, l'un des indivisaires a pris contact avec la Commune pour convenir d'un rendez-vous. Il propose que Cap Atlantique et le Conservatoire du Littoral soient associés à cette rencontre compte-tenu des enjeux sur ce site en matière de patrimoine naturel (colonie de grands échassiers). Il ajoute qu'il ne faut pas rater l'occasion d'une acquisition cette fois-ci.

Animation/communication :

**Dominique Escoute** indique qu'il y a un réel engouement, spécialement depuis le COVID, sur la découverte de sites naturels tels que Pont-Mahé ou Rostu. Il indique qu'il manque parfois d'explications et demande s'il est envisageable de bénéficier de visites guidées.

**Philippe Della Valle** indique que la programme d'actions prévoit des animations dans le cadre de la convention de partenariat Cap Atlantique / CPIE et que le PNR de Brière a intégré le site dans son programme d'animations 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de la délégation de service public en matière de tourisme, il est envisagé de mettre en place des visites numériques thématiques avec le dispositif Baludik.

**Dominique Escoute** indique que les balades numériques sont bien évidemment adaptées à certains publics mais qu'il reste important de conserver du contact humain en matière de sensibilisation et de communication.

Budget du plan de gestion :

**Nadia Sanz-Casas** indique que le Conservatoire du Littoral finance les actions de restauration mais pas les actions de gestion qui relèvent de l'entretien régulier du site. C'est au gestionnaire de financer cette gestion courante.

**Christelle CHASSÉ**

**Vice-Présidente déléguée aux économies primaires et à la transition écologique, chargée de la biodiversité et des milieux naturels**